

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CANTLEY**

Session spéciale du conseil de la Municipalité de Cantley tenue le 3 avril 2012, à 19 h à l'édifice municipal.

1. OUVERTURE

Présidée par le maire, Stephen Harris

Sont présents les conseillers:

Marc Ducharme, conseiller, District des Parcs (District 4)
Marc Saumier, conseiller, District des Érables (District 5)
Alexandre Marion, conseiller, District des Lacs (District 6)

Est aussi présent:

Jean-Pierre Valiquette, directeur général

Absences motivées:

Michel Pélessier, conseiller, District des Monts (District 1)
François Hallé, conseiller, District des Prés (District 2)
Michael Lebrun, conseiller, District de la Rive (District 3)

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits par le Code municipal.

Cinq (5) contribuables sont présents dans la salle.

La séance spéciale débute à 19 h 20.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Période de questions
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion – Règlement numéro 406-12 décrétant une dépense et un emprunt de 610 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Monet, Degas, Renoir, Seurat, Villemontel, Boischatel, Riopelle, Gauguin et Cézanne
5. Avis de motion – Règlement no 407-12 décrétant une dépense et un emprunt et de 80 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement et de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue Maricourt
6. Période de questions
7. Fermeture de l'assemblée

Le 3 avril 2012

Point 2

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 3

2012-MC-R134 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la session spéciale du 3 avril 2012 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Point 4

2012-MC-AM135 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 406-12 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 610 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPECIALISEE NECESSAIRES A LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DES RUES MONET, DEGAS, RENOIR, SEURAT, VILLEMONTTEL, BOISCHATEL, RIOPELLE, GAUGUIN ET CÉZANNE

Je, soussigné, Alexandre Marion, conseiller du district électoral numéro 6 (District des Lacs) donne avis de la présentation du règlement numéro 406-12 afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 610 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double des rues Monet, Degas, Renoir, Seurat, Villemontel, Boischatel, Riopelle, Gauguin et Cézanne.

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 5

2012-MC-AM136 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 407-12 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 80 000 \$ POUR LA FOURNITURE DES MATERIAUX, DE L'ÉQUIPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE SPECIALISEE NECESSAIRES A LA CONFECTION D'UN TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE DE LA RUE MARICOURT

Je, soussigné, Marc Saumier, conseiller du district électoral numéro 5 (District des Érables) donne avis de la présentation du règlement numéro 407-12 afin d'autoriser une dépense et un emprunt de 80 000 \$ pour la fourniture des matériaux, de l'équipement de la main-d'œuvre spécialisée nécessaires à la confection d'un traitement de surface double de la rue Maricourt.

Le 3 avril 2012

La lecture du règlement ne sera pas nécessaire étant donné que la demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres du conseil municipal présents et remise aux autres au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture (art. 445 C.M.).

Point 6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Point 7

2012-MC-R137 CLÔTURE DE LA SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE

IL EST

Proposé par le conseiller Marc Ducharme

Appuyé par le conseiller Alexandre Marion

ET IL EST RÉSOLU QUE la session spéciale du conseil du 3 avril 2012 soit et est levé à 19 h 23.

Adoptée à l'unanimité

Stephen Harris
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général